

DEC201494DR11

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume DUBUS, directeur par intérim de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS :

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), dont le directeur est M. François-Xavier DESERT, et M. Sylvain DOUTE, le directeur adjoint ;

Vu la décision DEC181509INSU du 17 juillet 2018 portant nomination de M. Guillaume DUBUS aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG) ;

Vu la décision DEC201237INSU du 29 juillet 2020 portant cessation de fonctions de François-Xavier DESERT aux fonctions de directeur et de Guillaume DUBUS aux fonctions de directeur adjoint et nomination de Guillaume DUBUS aux fonctions de directeur par intérim, de Véronique VUITTON et David MOULLET aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°5274 intitulée « Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble » (IPAG).

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Guillaume DUBUS, directeur par intérim de l'unité UMR5274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique 1 et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume DUBUS, délégation de signature est donnée à Mme Véronique VUITTON, CR1 CNRS, directrice adjointe par intérim, à M. David MOUILLET, AST1 UGA, directeur adjoint par intérim, et à Mme Béatrice BOURDON-PIBARET, IEHC CNRS, directrice administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er et à M. Bruno MAILLARD, IE2 CNRS, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1er, dans la limite de 20 000 euros.

Article 3

La décision n° DEC182359DR11 du 7 août 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24 août 2020

Le délégué régional Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.